



Lettre de refus bancaire et promesse de vente

Par **nadya**, le **06/02/2008** à **15:34**

bonjour, mon mari et moi avons eu un accord de banque pour l'achat d'une maison, sur la base d'un salaire qui pourrai arriver (aucun contrat d'embauche donner. mme est assistante maternelle) après quelque temps et n'ayant pas de rentrer d'argent nous avons prevenu la banque puisque notre endettement allait etre de presque 50%. Nous leurs avons demander de nous faire une lettre de refus de credit sur la base de ces nouveaux elements mais ils refuse puisqu'il sont deja envoyer une lettre d'acceptation au notaire. Sont ils dans leurs droit et avait ils le droit de nous accorder ce credit sur des revenus fictifs? Le notaire quand a lui nous reclame les 10% alors que nous avons versse un depot de garanti de 1500 euro (prix de la maison 130000 euro net vendeur) en a t'il le droit? sur la promesse de vente aucune date de derniere signature apparret, est ce normale? la maison quand a elle a ete remise sur le marcher de la vente, en ont ils le droit? n'ayant de petit moyens financier et n'ayant pas l'aide juridique vers qui pourions nous nous tourner si besoins? merci pour vos reponses au plus vite.